

## PETITION CANTONALE

### DU SIROP À L'APÉRO ? NON !

#### STOP AUX MESURES LIBERTICIDES ET À L'INFANTILISATION !

Le projet de révision de la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB) tel que proposé par le Conseil d'Etat peut être considéré une punition collective aussi injuste qu'inadéquate. Interdire la vente à l'empoter de boissons distillées et de bière (mais pas de vin) entre 20h00 et 6h00 du matin, interdire les *happy hours* et laisser la possibilité d'une heure blanche sont des mesures liberticides totalement inefficaces. Les consommateurs auront tout loisir de constituer des stocks d'alcool tant auprès des commerces avant les heures de restriction, que juste avant le début de l'heure blanche dans les bars et discothèques. Une application stricte de la législation actuelle permettrait de ne pas vendre des boissons alcoolisées à des personnes en état d'ébriété et de faire respecter les âges légaux d'accès à ces produits. La responsabilisation des consommateurs et des commerçants doit être la priorité. Oui aux mesures ciblées et justes ! Non à la punition collective !

**Les soussignés demandent au Grand Conseil vaudois d'apporter les modifications suivantes au projet de révision de la LADB :**

1. **Suppression de la restriction de vente à l'empoter d'alcool fort et de bière entre 20h00 et 6h00 du matin**
2. **Autorisation des *happy hours***
3. **Elimination de la possibilité d'heure blanche**

**De plus, les soussignés demandent que les mesures suivantes soient prises :**

- **Application rigoureuse de la législation actuelle avec un renforcement des contrôles d'âge lors des achats**
- **Responsabilisation des consommateurs et des commerçants**